



## INFORMATION AUX USAGERS

La procédure de **relance des documents empruntés et non restitués** a changé afin d'améliorer la mise à disposition des documents pour l'ensemble des usagers :

- Envoi d'une première lettre de relance après 7 jours de retard.
- Envoi d'une deuxième lettre de relance une semaine plus tard en cas de non restitution des documents puis transmission du dossier au Trésor Public pour une mise en recouvrement d'un montant forfaitaire des documents non restitués :
  - – 15 € par livre
  - – 30 € par DVD

Nous vous remercions de votre compréhension.

# L'équipe du réseau des bibliothèques

---

HÔTEL DE VILLE

PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE – BP 56 – 93602 AULNAY-SOUS-BOIS CEDEX – TEL. : 01 48 79 63 63 – FAX : 01 48 79 63 09 – Web : [www.aulnay-sous-bois.com](http://www.aulnay-sous-bois.com)